

NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

1) INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire a reçu la démission de Madame Justine PEUGNY, conseillère municipale. Cette démission, transmise au Préfet du Pas-de-Calais, est effective à la date du 24 avril 2026 (date de réception du courrier).

De ce fait, suivant les dispositions de l'article L270 du Code électoral, Madame Sabrina RUFFIN, qui occupe la place suivante sur la liste « Agir ensemble pour Desvres » et qui l'a accepté, devient conseillère municipale.

2) DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INONDATIONS DE 2023 : ZONE DE TRANQUILLISATION :

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais peut aider la ville de Desvres pour le financement de la zone de tranquillisation et d'expansion des crues dont la réalisation est prévue dans le cadre de la lutte contre les inondations et en lien avec la déconnexion des bassins de collecte à l'aval de la Lène, intégrant la renaturation et l'intégration paysagère de la zone concernée.

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Pas-de-Calais et de solliciter la subvention la plus élevée possible.

Avis favorable du bureau municipal.

3) AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE – DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES PCE 2026 :

Dans le cadre du 12ème Programme Concerté pour l'Eau, le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut être apporté pour des dossiers relevant des thématiques gérées par l'Agence de l'Eau. Les financements se font sous la forme de subvention et d'avances après dépôt de dossiers ou sur des appels à projets.

Il convient de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour l'année 2026 et à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour les dossiers suivants :

Eau potable :

- Zone de tranquillisation rue des Nodingues (Courgain)
- Animations du CARE
- Démolition d'un bâtiment ancien au captage de Menneville

Assainissement :

- Etude préalable et travaux de construction d'un bassin de stockage à la station d'épuration et modification du PR Nodingues
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement – 70 ml - impasse des mésanges (lutte contre les eaux claires parasites)

Avis favorable du bureau municipal.

4) DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES » :

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

-Les réceptions communales : organisées uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire : cérémonies de vœux, du 8 mai, du 11 novembre, inaugurations et autres manifestations ponctuelles ;

- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs d'agents ou d'élus, mutations, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc...) ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou reportage sur la commune ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales ;
- Toute dépense liée aux cérémonies à caractère public et général.

Avis favorable du bureau municipal.

5) REMBOURSEMENT PARTIEL DE LOCATION DE SALLE A M. ROMAIN DUCROCQ :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Romain DUCROCQ a rencontré un problème lors de la location du centre associatif le 16 août 2025 et qu'à ce titre, il convient de lui octroyer une remise financière partielle. Il est proposé un remboursement de 50% du montant de la location qui s'élevait à 450€.

Avis favorable de la commission des finances.

Avis favorable du bureau municipal.

6) BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON VALEUR :

Par courrier en date du 12 juin dernier, Madame la comptable publique demande la mise en non-valeur d'un titre de recettes irrécouvrables (exercice 2021) dont le montant est inférieur au seuil de poursuite (127,20 €).

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette annulation de titre au budget principal 2026.

Avis favorable du bureau municipal.

7) COMITE SOCIAL TERRITORIAL – COMPOSITION, RECUEIL :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 portant création d'un Comité Social Territorial commun Ville et CCAS de Desvres et fixant le nombre de représentants à 8 membres élus du personnel communal (4 titulaires et 4 suppléants) et à 8 membres issus du conseil municipal (4 titulaires et 4 suppléants) et l'arrêté du 4 mai 2023 portant leur nomination.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et à la désignation des élus membres du CST par délibération du 28 avril 2026 et dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2026, il convient de renouveler les modalités de fonctionnement du Comité Social Territorial :

- en fixant à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre des représentants du personnel ;
- en procédant au recueil de l'avis des élus issus du conseil municipal dans les comptes rendus du CST.

Avis favorable du bureau municipal.

8) ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE BASSIN DE STOCKAGE (Station d'épuration) :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dans l'obligation de construire un bassin de rétention/stockage des eaux usées à la station d'épuration de Desvres afin de répondre à la demande des services de la police de l'eau. En effet, lors de fortes pluies, il arrive que des eaux affluant à la station d'épuration se déversent directement en milieu naturel.

Afin d'avoir plus d'espace pour intégrer le BSR à la station d'épuration, la ville de Desvres a sollicité les services du Département du Pas-de-Calais afin d'acquérir une parcelle d'environ 750 m² au prix de 1 125€ HT, prix estimé par les services des domaines.

Avis favorable du bureau municipal.

9) ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2026 – DATES ET FONCTIONNEMENT :

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les dates d'ouverture des accueils de loisirs d'été 2026 et d'en fixer les modalités d'organisation.

ORGANISATION GENERALE

Accueil de loisirs d'été	Accueil de loisirs Maternel	Accueil de loisirs primaire	CAJ d'été
Dates	06/07 au 07/08	06/07 au 07/08	06/07 au 07/08
Lieux	Maison de la jeunesse	Centre associatif du Caraquet	Centre associatif du Caraquet
Agés	3/6 ans école maternelle Desvres, Longfossé, Menneville et Saint- Martin Choquel :	6/11 ans école primaire Desvres, Longfossé, Menneville et Saint- Martin Choquel :	12/17 ans collège
Tarifs garderies	0,50€/1/2h Extérieurs : 0,75€/1/2h	0,50€/1/2h Extérieurs : 0,75€/1/2h	Pas de garderie
Budget pédagogique (/jour/enfant)	2,20 €	2,20 €	Pas de budget
Capacité d'accueil	86	150	48
Horaires ALSH	<u>Sans repas :</u> 9h/12h 14h/17h <u>Avec repas :</u> 9h/17h	<u>Sans repas :</u> 9h/12h 14h/17h <u>Avec repas :</u> 9h/17h	CAJ : accès autonome 9h/12h - 14h/18h <u>Repas :</u> 12h/14h Activités* en fonction du planning Activités** en fonction du planning Activités*** en fonction du planning
Horaires garderie	7h45/8h45 et 17h15/18h15	8h/9h et 17h/18h	Pas de garderie

Activités* : activités de base (tennis, badminton...)

Activités** : sorties ponctuelles

- Le personnel d'encadrement sera composé de directeurs, de directeurs adjoints, d'animateurs diplômés, d'animateurs stagiaires, d'animateurs non diplômés et de bénévoles.
- Les sommes recueillies par un régisseur seront remises au Trésorier conformément à la délibération d'octobre 2000 créant la régie permanente de l'ALSH.

- Les recettes seront inscrites à l'article 7066.
- Les dépenses relatives au fonctionnement sont d'ordres différents : restauration, nourriture et personnel.
- Les frais seront prélevés aux chapitres 011 et 012 du budget.
- Le personnel pour le service de restauration sera recruté pour la durée des accueils de loisirs 2026 et sera rémunéré au prorata du nombre d'heures effectuées sur la base du taux horaire du SMIC.
- Une prime journalière de 3,00 € (trois euros) sera allouée aux animateurs possédant le brevet national de secourisme ou l'attestation de formation aux premiers secours ou Sauveteur Secouriste du Travail.
- Cette prime pourra être cumulée avec une prime journalière de 7 € (sept euros) qui peut être accordée aux animateurs possédant le brevet de surveillant de baignade (pour chaque journée où une activité piscine ou plage nécessitera la présence d'un animateur avec brevet de surveillant de baignade).
- Pour la préparation et le rangement, sont accordés :
 - * au Directeur : 6 jours supplémentaires ;
 - * au Directeur adjoint ou remplacement : 4 jours supplémentaires ;
 - * au personnel d'encadrement : 1 jour supplémentaire ;
- La prise en charge des droits d'entrée à la piscine dans le cas où les enfants se rendraient dans cet établissement ;

Monsieur le Maire propose d'adopter l'organisation générale (ouverture des accueils de loisirs 2026 maternels, primaires et ados du 6 juillet au 7 août 2026, la fixation des tarifs de rémunération des intervenants comme mentionnés ci-dessus, le recrutement du personnel, la mise en place des projets d'animations) et sollicite l'autorisation de signer tous les documents en rapport avec les accueils de loisirs d'été.

Avis favorable du bureau municipal.

10) DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF « JEAN SERGENT » :

Monsieur Jean SERGENT, pilier du monde associatif des vros, notamment en tant que bénévole puis président de l'Amicale Laïque pendant plusieurs décennies, est décédé récemment.

Afin de lui rendre hommage, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de dénommer le complexe sportif situé rue du Pilbois de la façon suivante : « complexe sportif Jean SERGENT ».

Avis favorable du bureau municipal.

11) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 31 mars 2026 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS :

- ▶ Vente de bois résultant d'arbres tombés à Mesdames Aurore VERMEERSCH GUEUDRE pour 150 € et Anne LECHANTRE pour 150 € (arrêté n° 32/2026) ;
- ▶ Vente de bois résultant d'arbres tombés à Monsieur Nicolas LEDUC pour 750 € (arrêté n° 108/2026) ;
- ▶ Vente de bois résultant d'arbres tombés à Madame Anne LECHANTRE pour 150 € (arrêté n° 114/2026).

MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

- ▶ Budget assainissement - MOe BSR - Amodiag Environnement - 60 886,25 HT
- ▶ Budget principal - Travaux Vannes Avio et passerelle - Colas - 142 784,40 € HT
- ▶ Budget principal - Diagnostic Amiante/plombs - ateliers municipaux (côté zone future des bassins) - EXIM-1296 € HT
- ▶ Réaménagement muséographique d'une salle du parcours permanent du Musée de la Céramique :
 - Lots 1 et 2 préparation démolition et doublage ▶ EURL MDP : 12 492 € HT
 - Lots 3 et 4 peinture revêtements muraux et revêtement de sol ▶ CATY PEINTURE : 8 500 € HT
 - Lot 5 électricité ▶ E.G.I SASU GRESSIER : 3 113,03 € HT

Lot 7 éclairage muséographique ► PLG POUR LA GALERIE SAS : 20 973.50 € HT
Lot 8 sécurité infrarouge ► PROMUSEUM : 9 194.35 € HT

Le Maire,



Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. :



